

## BENOIT HAMON

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 7 novembre 2012 N° 204

## Benoît HAMON lance une consultation publique sur l'action de groupe

L'action de groupe « à la française » permettrait à un grand nombre de consommateurs lésés par un même opérateur économique de mener une action collective en justice pour obtenir réparation du préjudice subi. À ce jour, il n'existe aucune procédure adaptée.

Le 11 octobre 2012, Benoît HAMON, ministre délégué chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation, a saisi de cette question le Conseil national de la Consommation (CNC), en sa qualité de « parlement de la consommation », où sont représentés associations de consommateurs et représentants des professionnels.

La consultation sur l'action de groupe est désormais ouverte au public et à toutes les parties intéressées (citoyens, associations, fédérations, avocats, universitaires ...).

Un questionnaire en ligne et une messagerie électronique sont mis à disposition à cet effet sur le site internet de la Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) :

## http://www.economie.gouv.fr/dgccrf

Cette consultation se tient jusqu'au 30 novembre 2012.

L'action de groupe « à la française » sera présentée au Parlement dans le cadre du projet de loi Consommation à partir du printemps 2013.

## **Contact presse:**

Anne-Sophie de Faucigny - conseillère auprès du Ministre chargée des relations avec la presse (01.53.18.41.04)

anne-sophie.de-faucigny@cabinets.finances.gouv.fr

